

AR PREFECTURE

016-211601687-20180216-20180204D-DE  
Regu le 19/02/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 15

Le 16 février à 18 heures 30

Présents : 10

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 14

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2018

**PRESENTS : MMES LEVIN – MOUNIER**

**MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –  
BOIVENT – ESTIENNE – FAURE – SAVIN – SUTRE**

**EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – MALLAH – SAVIN  
MM CABROLIÉ - DESCLIDES**

**POUVOIRS :**

MME MALLAH a donné pouvoir à M FAURE

MME SAVIN a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M CABROLIÉ a donné pouvoir à M BOIREAU

M DESCLIDES a donné pouvoir à M BARRAL

M. Robert ESTIENNE a été nommé secrétaire.

**2018-02-04 D :**

**Objet : Classement de voirie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis l'établissement du dernier tableau de classement des voies communales, des voies à caractère de chemins et de rue ont été mises en état de viabilité et propose qu'il soit procédé à une mise à jour.

De même, des portions de voies communales ont vocation à être déclassées.

Monsieur le Maire présente les voies et chemins concernés (cf annexes pièces jointes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le nouveau tableau de classement de la voirie et donne mandat à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise à jour de ce tableau.

Fait à Jauldes, le 19 février 2018

**Le Maire**

**Eric SAVIN**



AR PREFECTURE

016-21116-01687-2018-0216-2018-0204D-DE  
R&M le 19/02/2018

## Voies communales à caractère de rues

### (Classement)

N° d'ordre	Lieu-dit	Appellation	Désignation			Longueur totale créée (ml)	Longueur totale de la voie après classement (ml)	Largeur moyenne (ml)	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale	Observations
			Du point d'origine	Des principaux lieux traversés	Du point d'extrémité					
VC U25	Chez Renard	-	VC 210	Chez Renard	Limite de la partie bitumée	45	45	3	CR n°55 Des bois de Chez Renard	Voirie urbaine
VC U13	Margnac	-	VC 207	Margnac	Limite de la partie bitumée	45	300	3	CR n°14 De Margnac à la RD n°11	Voirie urbaine
VC 219	Nouailles	Chemin de bord	RD n°11	Nouailles	Limite de la partie bitumée	42	177	3,50	CR n°37 Chemin de bord	Voirie urbaine
VC U15	Glange	Impasse des glanges	RD n°88	Glange	Limite de la partie bitumée	20	105	3	CR n°54 de Glange	Voirie urbaine
						<b>152</b>	<b>627</b>			
<b>Total</b>										

## Voies communales à transformer en chemins ruraux

### (Déclassement)

N° d'ordre	Lieu-dit	Appellation	Désignation			Longueur totale supprimée (ml)	Longueur totale de la voie après déclassement (ml)	Largeur moyenne (ml)	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale	Observations
			Du point d'origine	Des principaux lieux traversés	Du point d'extrémité					
VC 218	Nouailles	Chemin de bougereau	VC 103	Nouailles	Limite de la partie bitumée	-390	0	3,20	CR n°25 Chemin de bougereau	
VC 220	L'Age	Chemin de la fontaine	VC 203	L'Age	Limite de la partie bitumée	-300	0	2,80	CR n°71 De l'Age à la fontaine	
VC 204	La Mercerie	De la Mercerie	VC 124	La Mercerie	Limite de la partie bitumée	-523	238	2,80	- 203 ml sur le CR 50 Du bois du juge - 320 ml sur le CR 30 De Magnac à la Mercerie de Jauldes	
VC 209	Cussac	De Cussac à Treillis	RD 11	Cussac	Limite de la partie bitumée	-430	352	2,60	CR n°66 De Cussac à Puymerle	
<b>Total</b>						<b>-1 643</b>	<b>590</b>			